ROUBAIX
Grande Rue
31 bis et 31 ter
L'AMEUBLEMENT GÉNÉRAL
FABRIQUE DE MEUBLES

70e Année. — N° 319. Le numéro : 20 centimes DIMANCHE 15 NOVEMBRE 1925.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS { Nord et limitrophes..... 3 mois. 17.00 ; 6 mois. 32.00 ; 1 an. 60.00 / France et Belgique..... » 18.00 ; » 34.00 ; » 64.00 / Union postale..... » 26.00 ; » 50.00 ; » 92.00

RÉDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS { ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 24 et 1906. Inter. 6. / TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 87 Lille.

MESDAMES,
Pour être élégantes, habillez-vous au
PALAIS de la NOUVEAUTÉ
29, rue Pierre-Motte, 29
face aux Halles de Roubaix
Exposition Générale DES Dernières Créations DE LA SAISON

BILLET PARISIEN

Les conséquences de l'accord italo-américain

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 14 NOVEMBRE (MINUIT).

La conséquence de l'accord conclu entre les Etats-Unis et l'Italie, au sujet des dettes de guerre de cette dernière, sera de hâter la reprise des conversations franco-américaines. Les conditions obtenues par notre alliée sont, en effet, relativement très libérales. N'est-ce pas le moment d'invoquer pareil précédent en reprenant la question au point où l'a laissée M. Caillaux?

Il est de fait que le refus, opposé par l'ancien ministre des Finances aux prétentions exagérées des Américains, a déterminé, de l'autre côté de l'Atlantique, un courant d'indulgence envers l'Europe dont viennent de profiter les Italiens.

L'oncle Sam, surpris par notre résistance, a scruté sa conscience.

Il y a eu, dans le public américain, jusque là totalement indifférent à ce qui se passait sur l'ancien Continent, un commencement de réflexion, de compréhension et de sagesse.

Le sénateur Borah, qui, on s'en souvient, fut, pendant les négociations de septembre, notre principal adversaire, est maintenant combattu par de nombreux journaux qui lui reprochent son intransigeance. Bref, « l'homme de la rue » aux Etats-Unis se prend à considérer l'Europe comme elle est, et non telle que la lui représentaient des politiciens intéressés.

Il ne faudrait pas croire pourtant que les Etats-Unis assimileront notre situation à celle de l'Italie: sur notre état économique et partant sur notre capacité de paiement, ils portent un jugement optimiste qui est loin de concorder avec l'opinion qu'ils se font de la prospérité de nos voisins.

Selon les calculs de leurs experts, notre capacité de paiement serait double de la capacité de l'Italie.

En outre, la pression électorale, qui, en septembre dernier, s'exerçait contre nous, s'est manifestée cette fois en faveur de l'Italie. Il y a aux Etats-Unis, un très grand nombre d'immigrants italiens qui, une fois devenus citoyens américains, ne perdent pas l'amour de leur patrie d'origine: autant dire qu'il faut compter avec ces électeurs.

Ne nous berçons donc pas d'illusions. La nouvelle partie qui va s'engager sera moins difficile que la première, mais elle n'en exige pas moins, de la part de nos négociateurs, de la fermeté et une idée nette des points sur lesquels nous pouvons faire des concessions et de ceux sur lesquels il nous est tout à fait impossible de céder.

Enfin, est-il besoin de dire que ces pourparlers ne pourront pas commencer tant que la confusion actuelle n'aura pas pris fin?

R...

ÉCONOMIES

Si la plupart des lois sont si mal faites aujourd'hui, c'est qu'elles sont souvent élaborées par l'incompétence puis modifiées au gré des discussions parlementaires.

Louis Marin, le distingué député de Nancy, qui a attaché son nom à un salutaire programme d'économies, l'a démontré dernièrement.

Il a d'abord exprimé l'avis que, dans les circonstances actuelles, le Gouvernement devait montrer l'exemple des restrictions. Or, qu'a-t-il fait, en entrant en fonctions? Il a créé un ministère de plus, doté de la foule de petits attachés qui, par la suite, passeront sur le dos des fonctionnaires compétents.

Ce sont ces jeunes gens sans préparation ni expérience qui préparent ces projets informes auxquels le Parlement donne force de loi.

N'en pourra-t-on faire une contre le favoritisme ministériel?

LES CHANGES

	VENDREDI	SAMEDI
LIVRE	119.15	120.39
DOLLAR	24.57	24.845
BELGIQUE ...	111.65	112.475

Le général Sarrail débarque à Marseille et sera à Paris dimanche matin

Marseille, 14 novembre. — Le paquebot « Sphinx », des Messageries Maritimes, courrier d'Egypte et de Syrie, est arrivé à midi et demie, ayant à bord le général Sarrail, Mme Sarrail, leurs deux enfants et le lieutenant Pirot, officier d'ordonnance.

Pour saluer le général Sarrail, de nombreuses personnalités s'étaient rendues à l'arrivée du « Sphinx ».

Le général Sarrail est parti pour Paris par le rapide quittant Marseille à 15 h. 15. et arrivant à 8 h. 50 dimanche matin.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 14 novembre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis à 15 h., à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

Les projets financiers

M. Painlevé, président du Conseil, a mis ses collègues au courant de l'état des travaux parlementaires en cours, en ce qui concerne les projets financiers.

A l'issue de la délibération des ministres, qui a pris fin à 17 heures, M. Painlevé a déclaré aux représentants de la presse:

Le Conseil a été interrompu, parce que je suis appelé avec le ministre du budget devant la Commission des Finances. Nous nous sommes presque entièrement occupés du budget et de la caisse d'amortissement, car ce sont les deux questions qui retiennent le plus, à l'heure présente, l'attention du Gouvernement. Un autre membre du Gouvernement a déclaré que le Conseil avait amorcé la discussion de la taxe d'apprentissage et des tarifs des chemins de fer concernant les transports de marchandises.

Enfin, a-t-il ajouté, les membres du Gouvernement sont entièrement d'accord sur les textes des projets financiers actuellement soumis à la Commission des Finances.

M. Briand n'assistait pas à la délibération du Conseil des ministres.

Les projets financiers

LA COMMISSION DES FINANCES ADOPTE LA TAXE SUR LES BIENS OISIFS

Paris, 14 novembre. — La Commission des Finances de la Chambre a discuté, ce matin, les articles 8 à 11 du projet financier (contribution sur les capitaux mobiliers improductifs et exonérations à ladite contribution).

L'ensemble de l'article 8 a été adopté par 13 voix contre 11, avec un amendement de M. Rameil, exemptant de la contribution les meubles meublants modernes, tableaux, livres des hommes de lettres, etc., et un amendement de M. Charpentier de Ribes tendant à exonérer les œuvres d'art données aux musées de l'Etat, des départements et des communes avec réserve d'usufruit.

A l'article 9 (exemption), un amendement de M. Piétri modifiant un amendement de M. Desjardins a été adopté. Il donne ouverture au public des collections qui auront fait l'objet d'un classement par décret.

Les articles 9, 10 et 11 ont été ensuite adoptés.

UN INCIDENT

Un petit incident s'est élevé au moment du vote de l'amendement Rameil.

M. Vincent Auriol s'est déclaré contre cet amendement à son avis inopérant et qui risque de créer des moins-values.

Il a déclaré que s'il était adopté, il serait obligé de voter contre l'ensemble de l'article concernant la contribution sur les biens oisifs.

A la suite de cette observation, MM. Ducos, Lassalle et Deyries qui avaient signé l'amendement, retirèrent leur signature.

L'amendement n'en fut pas moins adopté.

Prochaine séance à 15 heures.

LA LOTERIE NATIONALE

Paris, 14 novembre. — M. Painlevé a reçu M. Robineau et M. Aupetit, gouverneur et secrétaire général de la Banque de France.

Il a reçu également M. Delaroche-Vernet, qui, pense-t-on, l'a entretenu de la proposition de loterie nationale qu'il a déposée hier.

LES DETTES DE GUERRE

Les Etats-Unis feraient à la France des offres plus conciliantes

Au cours d'une visite récente, M. Myron T. Herrick aurait, assure-t-on de source officielle, soumis à M. Painlevé des conditions de règlement beaucoup plus favorables que celles obtenues par M. Caillaux, qui ne fut pas le mandataire heureux de la France auprès de la grande démocratie américaine.

C'est sur la base de ces propositions nouvelles que les pourparlers seraient actuellement en cours entre les deux gouvernements.

M. Painlevé irait à Londres

On annonce d'autre part que M. Painlevé aurait l'intention de se rendre à Londres aussitôt que la situation parlementaire le lui permettra, pour reprendre les négociations relatives au règlement des sommes qui nous ont été prêtées pendant la guerre par le Gouvernement britannique.

La perte du sous-marin anglais

L'équipage est considéré comme perdu

Londres, 14 novembre. — L'amirauté annonce qu'il ne faut plus espérer que l'équipage du sous-marin soit vivant.

MOTS POUR RIRE

LA REVANCHE DES BELLES-MÈRES

— Enfin, monsieur, que reprochez-vous à Rosalie?

— D'abord de ne pas avoir le sens commun.

— C'est précisément ce que je lui ai reproché moi-même le jour où elle vous a choisi.

∴

LE DOCTEUR. — *Surtout, ne dites rien à votre femme qui puisse la surexciter.*

— Ah! je n'ai pas de chance, pour une fois que j'avais quelque chose à dire, il faut que je me taise.

∴

— Etes-vous allé tout à fait au Haut-Nil?

LE VIEUX MATELOT MENTEUR. — *Eh oui, de là haut, on a une bien belle vue.*

L'AGITATION REVOLUTIONNAIRE

Quinze communistes emprisonnés font la grève de la faim, à Alger

Alger, 14 novembre. — Quinze communistes incarcérés à la prison de Barberousse font, depuis le 11 novembre, la grève de la faim pour protester contre leur maintien au régime des détenus de droit commun. Parmi eux se trouvent trois Parisiens, Victor Arrighi, rédacteur à l'*Humanité*; Jean-Baptiste Coutirier et Henri Lozeray, récemment élu conseiller d'arrondissement, condamnés le 14 octobre dernier, à deux ans de prison et à mille francs d'amende.

LA GUERRE AU MAROC

Abd-el-Krim a maintenant moins de prétentions

Rabat, 14 novembre. — Le correspondant du *Matin* télégraphie qu'il a pu s'entretenir avec un émissaire d'Abd-el-Krim, grand confident du chef rifain et qui vient voir M. Steeg.

A la question posée de savoir si, lui aussi, venait apporter les propositions de paix, l'émissaire a répondu:

Non! Je viens dire à M. Steeg quelles sont, à mon avis, les bases sur lesquelles les pourparlers pourraient s'engager. Je suis sûr, qu'actuellement, Abd-el-Krim ne demande plus l'indépendance intégrale mais simplement une autonomie administrative, d'accord, en cela avec un récent discours de M. Painlevé.

Il reconnaîtrait la souveraineté spirituelle du Sultan Mouai Youssef; il ne demanderait pas à avoir des représentants à l'étranger et il ne serait pas opposé à l'envoi dans le Riff d'officiers français ou espagnols à condition qu'ils fussent placés sous sa juridiction.

Mais, je crois qu'il serait disposé à faire les premiers pas s'il avait la certitude que la France et l'Espagne ne repousseraient pas ses avances. Il ouvrirait alors un émissaire à Rabat; ensuite, pour la question des frontières, il n'y aurait, je crois, aucune difficulté, des Commissions seraient chargées de délimiter le Riff; cependant, je crois qu'Abd-el-Krim demanderait le Djeballa et le territoire des Guesnaias.

Ces déclarations, connues à la résidence, ont paru réellement sérieuses.

Les distractions de M. Mussolini

LE « DUCE » EN PROMENADE EN AUTO AVEC SA PETITE LIONNE FAVORITE

L'assemblée générale DE LA Ligue Républicaine Nationale

Un discours de M. Millerand

Paris 14 novembre. — M. Millerand a présidé ce matin, la seconde séance de l'assemblée générale de la Ligue républicaine nationale.

Il a prononcé à cette occasion un grand discours.

— Le Cartel mène le pays à l'abîme, a-t-il déclaré; devant le danger menaçant, la Ligue a un devoir: elle doit prendre position, assumer ses responsabilités et apporter des solutions: c'est le but de notre congrès. Mais il y a une tâche plus urgente encore: celle de barrer la route à l'œuvre de destruction que nos adversaires sont en train d'accomplir. Pour cela, sonnons le ralliement de tous les Français. Nos adversaires nous donnent l'exemple de la discipline dans leur œuvre pour le mal; faisons de même.

Un rapport de M. François Poncet sur la politique extérieure

M. François-Poncet, membre du Comité directeur, présente ensuite à l'assemblée un rapport sur la politique extérieure de la France depuis le 11 mai 1924.

Le député de Paris démontre que, après avoir jeté, sans vouloir s'en servir, les cartes que ses prédécesseurs lui avaient passées, le premier ministère du Cartel des gauches a perdu sur tous les tableaux où il avait misé.

Dans les événements du Maroc et de la Syrie, M. François-Poncet voit un exemple saisissant de la politique extérieure telle qu'il ne faut pas la faire: une politique extérieure commandée par des considérations de politique intérieure et des calculs de partis ne peut conduire qu'à des désastres.

Un ordre du jour en faveur de la paix

L'assemblée adopte ensuite un ordre du jour constatant que la diplomatie de M. Herriot s'est traduite par une faillite totale; reconnaissant que, à Locarno, M. Briand est parvenu à redresser la négociation sur la sécurité et à l'orienter dans la voie indiquée en septembre 1923; émettant le vœu que la réalisation de la paix, objectif unanime de toutes les volontés françaises, soit obtenue dans le double cadre des traités existants et de l'organisme de la Société des Nations, sans fièvre, sans illusions prématurées, avec méthode, prudence et modestie.

Le programme économique de la Ligue

Après lui, M. Pierre-Etienne Flandin, ancien ministre, expose le programme économique de la Ligue.

L'assemblée adopte enfin un second ordre du jour proclamant la faillite des méthodes socialistes du Cartel dans le domaine économique; dénonçant l'inflation, la baisse du franc, l'argent cher, les charges fiscales mal assises, l'insuffisance de rendement de la production, comme les causes principales de la vie chère; affirmant que l'alliance des producteurs, l'afflux des capitaux, la défense du franc peuvent seuls remédier aux ruines causées par la lutte des classes, la guerre au capital, la faillite du crédit public; condamnant l'agitation stérile et démagogique des politiciens et faisant appel à la nation pour imposer une trêve des partis, une réforme des méthodes du parlementarisme, une réorganisation des pouvoirs publics, conditions essentielles du rétablissement de la confiance, du crédit et de la prospérité générale.

L'affaire Bajot-Daudet

LA DERNIERE AUDIENCE

Paris, 14 novembre. — La 18e audience Daudet s'ouvre à midi exactement. La salle est comble.

PLAIDOIRIE DE Me VALLAT, DEFENSEUR DE M. DELEST

Me Xavier Vallat estime que le suicide est impossible. On a vu l'enfant à Paris: On l'a vu *sain et sauf*, et on ne s'explique pas, continue Me Xavier Vallat comment il a pu trouver la mort.

PLAIDOIRIE DE Me MARIE DE ROUX. QUI SOUTIENT LA THESE DU MEURTRE

C'est sur ce mystère de la mort de Philippe Daudet que va plaider Me Marie de Roux.

Me Xavier Vallat s'assied et M. le bâtonnier Marie de Roux se lève.

Il commence par reprocher à M. Charles Bajot de n'avoir pas voulu toute la lumière, car il a d'abord poursuivi M. Léon Daudet en correctionnelle où la preuve du délit n'est pas apportée, et ce n'est que lorsque la défense de Léon Daudet soulève l'incompétence du tribunal correctionnel, que M. Bajot a été, pour ainsi dire, amené à demander le grand jour de la Cour d'assises, mais il n'y est venu qu'à son corps défendant.

La blessure

Me Marie de Roux aborde la question de la blessure de Philippe Daudet. La blessure si elle donne la supposition du suicide, n'en apporte pas la conviction. Il n'y avait pas de déflagration de poudre sur la main de Philippe, quoi qu'on en ait dit. Le tatouage de la poudre résiste au lavage. Or, il n'existait pas.

Une douille, mais pas de balle

Me Marie de Roux en revient à la question de la balle. La balle? Où était la balle? On ne l'a pas découverte. Aussitôt rentré chez lui, Bajot lave le taxi. Mme Bajot prend les tapis et les secoue. Or, la douille se retrouve à cet endroit où Mme Bajot a raccordé le tapis, et cela dix jours après. Seulement quand le tapis a été de nouveau brossé, la douille se retrouve par miracle éclatante, absolument neuve. Et c'est aussi étonnant de découvrir la douille et de ne jamais mettre la main sur la balle.

Me Marie de Roux reprend ensuite point par point tous les rapports des experts; puis examine avec minutie toutes les dépositions de MM. Marlier et Delanghe.

A la demande du défenseur de M. Léon Daudet, l'audience est suspendue quelques minutes; elle est reprise à 17 h. 10

A la reprise, l'avocat de M. Daudet s'attache à démontrer l'emploi du temps de Philippe Daudet, puis il étudie les circonstances de la surveillance du 24 novembre 1923. Comme il est 6 h., le président lève l'audience, qui sera reprise à 7 h. 30.

LES DRAMES

Expulsées, deux sœurs se donnent la mort

Paris, 14 novembre. — Un chasseur, M. Achille Troussel, à Nanterre, qui traversait les champs, entre Rueil et le Mont-Valérien, aperçut dans un champs de topinambours, le cadavre de deux femmes. Celles-ci, qui paraissaient âgées d'une cinquantaine d'années et qui se ressemblaient beaucoup, étaient en grande toilette. L'une d'elles, la main droite dégantée, tenait un revolver.

Le commissaire de police de Rueil reconnut les cadavres comme étant ceux de Mlles Marie et Jeanne Robinson, âgées de 50 et 54 ans, demeurant 53, avenue de Paris, où elles faisaient quelques travaux de couture. Ces deux femmes avaient été récemment expulsées d'une maison vendue à Rueil. Elles avaient décidé de se tuer. Mlle Marie Robinson, l'aînée, avait la première tué sa sœur d'une balle de revolver dans la tempe, puis elle s'était suicidée.

Les accidents d'autos ont fait 2.373 morts en dix-huit mois

L'Officiel publie une statistique des accidents d'automobiles « ayant entraîné la mort immédiate ou dans les six mois suivants ».

Pour l'année 1924, *l'Officiel* annonce 1.594 morts dont 484 chauffeurs et occupants des voitures et 1.110 passants.

Pour le premier semestre de 1925, il y a 779 morts dont 269 conducteurs et occupants des voitures et 510 passants.

Au total 2.373 morts en dix-huit mois.

UN GRAVE ACCIDENT sur le Grand Boulevard à Marcq-en-Barœul

Un chauffeur roubaisien sérieusement blessé

Samedi soir, sur le Grand Boulevard, entre le pont de chemin de fer de Wasquehal et le Croisé-Laroche, une automobile a tamponné un lourd camion, et le chauffeur qui la pilotait a été sérieusement blessé à la tête.

Voici, d'après notre enquête faite sur place, aussitôt après la collision, les renseignements que nous avons pu recueillir sur cet accident:

Il était environ 19 heures, un camion plateforme transportant 500 kilogs de charbon et traîné par deux chevaux, conduit par M. Jules Veys, au service de M. Vanholme, camionneur à Roubaix, cheminait le long du Nouveau Boulevard, se dirigeant vers Roubaix. Arrivé entre le Croisé-Laroche et le pont de Wasquehal, une automobile, conduite intérieure, appartenant à M. Jules Porisse, filateur à Roubaix, et pilotée par M. Arthur Mercier, vint heurter l'arrière du lourd véhicule.

Le choc fut d'une telle violence que, automobile et voiture furent poussés environ cent mètres en avant. Le capot de l'auto s'était logé sous la plateforme du véhicule et, fort heureusement, la roue avant avait buté sur l'essieu arrière du camion, sans cela la caisse se fût écrasée sur l'arrière-train du camion.

Toutes les vitres de l'auto étaient brisées, une portière se trouvait à terre. Le capot était également très abîmé et le moteur certainement endommagé. Fort heureusement, il n'y avait que le chauffeur dans l'automobile. Celui-ci a été sérieusement blessé au côté gauche de la tête. Le nez a été légèrement coupé par des éclats de verre. La victime, M. Mercier, qui habite 67, rue de Denain, à Roubaix, fut transportée d'urgence au bureau de police de la place Ribour, à Lille, où MM. les docteurs Rivière et Lacillard vinrent lui donner les premiers soins. Il a été ramené à son domicile dans la soirée.

Le domestique qui conduisait le camion, M. Jules Veys, a été légèrement contusionné derrière la tête. Les chevaux sont indemnes. Seul, leur harnachement a quelque peu souffert.

La police a ouvert une enquête en vue d'établir les responsabilités.

PAUVRES SINISTRÉS !

L'État avait inscrit pour eux 6 milliards au budget de 1925

IL LEUR VERSERA A PEINE UN MILLIARD ET DEMI

Les pauvres sinistrés sont bien oubliés par l'Etat, qui avait prévu pour eux, au budget de 1925, un crédit de **six milliards** et qui, pour l'année 1925, leur paiera à peine **un milliard et demi.**

Voici comment cette somme est obtenue :

1° **Paiements par le Crédit National pour les six premiers mois de 1925 : 382.972.669 francs,**

(soit pour l'année, s'il ne se produit pas de ralentissement) :

766 MILLIONS

2° **Paiements par annuités pour les huit premiers mois de 1925: 15.756.388 fr.**

(soit pour l'année, sous les mêmes réserves) :

23 MILLIONS 700.000 FRANCS

3° **Paiements en titres de rentes pour les six premiers mois de 1925 : 76.706.178 francs,**

(soit pour l'année, toujours sous réserves):

153 MILLIONS

EN TOTALITÉ, les paiements sur le capital des indemnités, effectués soit par le Trésor (y compris les paiements en obligations de la Défense nationale), soit par le Crédit National, soit en annuités, soit en rentes, ainsi que les paiements d'intérêts, les dépenses d'administration, les dommages aux voies ferrées et toutes autres dépenses de reconstitution, atteindront à peine

UN MILLIARD ET DEMI

Rappelons qu'il a été payé :

De 1914 à 1919	8.855	millions
En 1920	13.084	»
En 1921	17.744	»
En 1922	14.154	»
En 1923	12.457	»
En 1924	8.313	»

Les sinistrés sont-ils résignés à ne plus rien recevoir du tout en 1926?

TRISTE SITUATION

Il reste cependant beaucoup à faire. Un exemple : Nieppe, qui comptait avant la guerre 1.600 maisons, a été rasée. Sept ans après l'armistice, 1.000 maisons seulement ont été reconstruites.

Là, et ailleurs, de pauvres familles vivent encore dans de lamentables abris. N'est-ce pas à ces déshérités, qui ont souffert pour le salut du pays, que l'Etat devrait penser d'abord?

La croix de guerre a été donnée à toutes ces communes du front. Estime-t-on que nos sinistrés n'ont plus rien à réclamer?

LE CRIME D'AUBY

Chassée, une jeune fille tue son ami un marinier belge d'un coup de fusil

Par suite de l'abondance des matières, nous nous sommes vu obligé de relater hier, très succinctement le drame qui s'était déroulé jeudi soir, sur une péniche à Auby, et au cours duquel un marinier belge, Richard Colin, âgé de 23 ans, avait été tué d'un coup de fusil en pleine tête et à bout portant, par Anna Godu, 16 ans, son amie, dont il voulait se séparer.

Voici de plus amples détails sur ce drame dû à l'inconduite.

IL Y A TROIS ANS A TOURNAI...

Alors qu'il faisait son service militaire à Tournai, Richard Colin, originaire de Blicteau (Hainaut), avait fait, il y a trois ans, la connaissance d'une jeune fille, Anna Godu, née à Homberg (Allemagne), de parents belges. Grande et forte fille, bien que très jeune — puisqu'elle avait alors à peine quatorze ans. — paraissait avoir une vingtaine d'années. Les deux jeunes gens s'aimaient et avaient promis de s'épouser.

LA VIE EN COMMUN

Au mois d'octobre dernier, Colin qui, après son service militaire était entré comme marinier au service de la Compagnie des Asturies et pilotait la péniche l'« Asturienne II », écrivit à sa jeune amie, lui demandant de venir le rejoindre. La jeune fille s'empressa d'obéir à l'invitation qui lui était faite et, il y a une dizaine de jours, le bateau portant le jeune couple, arrivait à Auby.

Avec eux se trouvait le jeune Charles Colin, 13 ans, frère du marinier.

La bonne entente ne semblait pas toujours régner à bord de la péniche et des querelles, parfois même assez vives, s'élevaient entre les deux amis.

LE DRAME

Richard Colin, après un court séjour à Paris, rentrait jeudi. Il paraissait nerveux déclara plus tard Anna Godu, et il m'interdit d'aller chercher les provisions comme je le faisais chaque jour.

— Tu vas boucler ta valise et partir tout de suite pour prendre le train de 13 heures.

— Patiente un peu, j'ai beaucoup de linge sale qui m'encombrerait, dit la jeune fille.

— Tu n'as qu'à le laver pour prendre le train demain après-midi.

Voyant alors que Colin se rendait à l'autre bout de la péniche, Anna Godu, dont les pensées de haine et de vengeance emplissaient le cerveau, écrivit une lettre au commissaire de police de Douai. La voici:

Monsieur le Commissaire de police,

C'est parce qu'il voulait me chasser, après m'avoir fait quitter ma famille, que j'ai tué Richard et que je me suis suicidée ensuite.

Anna Godu.

Revenant quelques instants après, Richard Colin intima l'ordre à la jeune fille de se préparer à partir au plus tôt et s'assit.

Décrochant alors un fusil qu'elle avait préalablement chargé d'une cartouche à balle, Anna Godu tira à bout portant.

La charge fit balle sans toutefois traverser le crâne.

LA MEURTRIÈRE TENTE DE SE DONNER LA MORT

Les mariniers stationnés dans les environs entendirent à peine le coup de feu et ils n'y prêtèrent pas d'attention, tant sont fréquents les éclatements de pétards sur les voies ferrées voisines.

Anna se précipita alors hors du bateau, un rasoir à la main, et elle chercha à se tuer en se faisant une large entaille à hauteur du cou. Un journalier, M. Buisset, courut après elle sur le quai, la rattrapa à quelques mètres de la péniche, réussit à la maîtriser et la transporta à l'infirmerie de l'usine où un premier pansement lui fut fait.

Entre temps, le docteur Guillement s'était rendu à bord du bateau, où il n'avait pu constater la mort du marinier, Richard Colin avait été foudroyé.

L'ACTION DE LA JUSTICE

Les gendarmes vinrent alors arrêter la meurtrière.

Avant de quitter les Asturies, Anna voyant venir vers elle Charles Colin, le jeune frère de son ami, lui cria: « J'ai tué Richard, tâche de le sauver (sic)! »

Devant le juge d'instruction, Anna Godu semblait atterrée. En sanglotant, elle déplorait son crime dont elle avouait la préméditation et elle regrettait surtout d'avoir survécu à Richard.

Après un bref interrogatoire, la jeune femme a été incarcérée à Cambrai.

AU PROFIT DE LA BASILIQUE DE DOMREMY

LA PRÉSENTATION DU FILM « L'ÉPOPÉE DE JEANNE D'ARC »

A ROUBAIX

Roubaix où le sentiment patriotique est si élevé et la foi si vive, s'est rendu en foule samedi après-midi, à la Maison des Œuvres où l'on donnait un film reproduisant la merveilleuse épopée de Jeanne d'Arc.

La séance débute par la projection de vues montrant les sites les plus pittoresques traversés par la mission chargée de quêter pour la construction de la Basilique nationale de Jeanne d'Arc, à Domrémy.

Puis l'*Epopée de Jeanne d'Arc* est ensuite projetée sur l'écran.

Ce film établi avec le scrupuleux souci de la vérité historique et les préoccupations artistiques des compositeurs contemporains, charme et ravit littéralement l'assistance.

Tour à tour gracieux et naïf dans l'enfance de Jeanne, miraculeux au moment de l'apparition, ce film devient émouvant et tumultueux dans la bataille des Tourelles qui doit décider du sort d'Orléans. L'entrée à Orléans et à Reims de Jeanne victorieuse est vraiment grandiose et l'assistance fut fortement émotionnée par les scènes de la trahison de la prison, du jugement et par la fin tragique de Jeanne sur le bucher, place du Marché, à Rouen.

Après le passage de ce beau film, l'abbé Dannion, chapelain de Domrémy, prononce une courte allocution rappelant que la recette de cette séance était destinée à la Basilique de Domrémy qui s'élève en ce moment à la gloire de la sainte Jeanne d'Arc et fit un historique des difficultés rencontrées par la mission chargée de quêter pour cette œuvre.

A TOURCOING

A 8 h. 15, à la Maison de Œuvres, rue de Tournai, de nombreux Tourquennois se pressaient pour admirer le beau film l'*Epopée de Jeanne d'Arc*. L'empressement du public est un sûr garant que la recette de cette soirée a été fructueuse.